

## Reconduction n° 048689-A du Procès-Verbal de Classement n° 027249

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du ministère de l'Intérieur

### RÉSISTANCE au FEU des boîtes de réservation REZABOITE

**Demandeur** SIIB France groupe Mabamure  
7 Rue des Acilloux  
63800 COURNON D'AUVERGNE

**Extensions de classement reconduites** Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entres-elles après avis du laboratoire. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : **sans objet**.

**Durée de validité** Ce procès-verbal de classement délivré le 11 février 2021 et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au **29 avril 2029**.  
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. Des extensions pourront être délivrées pendant la période de validité du procès-verbal. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

**Date** 24/04/2024

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Épernon, le 24 avril 2024



**Christophe TESSIER**  
Directeur  
Centre d'Essais au Feu



**Baptiste HAINAULT**  
Responsable Activité Essais  
Centre d'Essais au Feu